

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

FB/TD/MH/CJ n° 2021/03

Objet de la délibération :

**Vote du Taux d'imposition
des taxes foncières**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 02

Votants : 25

Date de la convocation :

Le 06 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 12 avril 2021 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOKOUROFF Sonia, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, CHARRIER Hélène.

Excusés :

ROYNEL Eric, Pouvoir à A. THÉRON
ROUZET Sylvie, Pouvoir à S. BEULÉ

Absents :

ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, PICHARD Fabrice.

Secrétaire de séance : B. BONVIN

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote du taux d'imposition.

VU l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 communiqué par les services fiscaux le 22/03/2021,

CONSIDERANT la mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, par la perception de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties corrigée du coefficient correcteur,

CONSIDERANT les bases d'imposition 2021 suivantes :



2021-97

	Rappel des Bases d'imposition 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Variations 2021/2020
Taxe Foncière Propriété Bâtie	10 064 722 €	7 663 000 €	-23.86% <i>Lié à la baisse des impôts de production</i>
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie	43 905 €	43 900 €	-0.01%

Compte tenu de ces informations, les membres de l'assemblée délibérante sont invités à délibérer sur les taux d'imposition pour 2021.

Le produit attendu étant de 3 317 939 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le taux des taxes pour l'exercice 2021 comme suit :

	Rappel 2020	2021
Taxe Foncière Propriété Bâtie	22,92 %	22,92 % + 20,22 % = 43,14 %
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie	27,61 %	27,61 %

Fait et délibéré à Épernon, le 12 avril 2021

Le Maire,

F. BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

